

29 Août & 12 Septembre 2019

Objectifs

- Connaître le rôle d'un responsable d'équipe

Acquis de la formation :

- Savoir organiser et animer le travail d'une équipe
 - Savoir motiver les personnes et développer les potentiels
- Apprendre à maîtriser les situations

Programme

Comprendre le rôle du chef d'équipe

- Qu'est-ce que manager ?
- Se connaître pour mieux gérer
- Les différents styles de management

2. Organiser et accompagner le travail de son équipe

- Fixer les règles du jeu
- Définir les fonctions
- Définir les objectifs
- Suivre et contrôler
- Évaluer
- Gérer les situations difficiles

3. Communiquer efficacement

4. La délégation

Méthodes pédagogiques & documents remis

Exposés théoriques et exercices pratiques, mises en situation. Partage d'expérience

Moyens pour suivre l'exécution de la formation : feuille d'emargement et attestation de formation

Moyens évaluation des connaissances : exercices et cas pratiques et/ou questionnaire d'évaluation

Intervenante

Anne LANG – Latitude clients

Public ciblé

Tout salarié exerçant la fonction de responsable d'équipe

Date et Lieu

29 août & 12 septembre
2019

Avignon

Matériel requis

Tarif

Tarif adhérent :

400€ HT / jour / Stagiaire
soit 480€ TTC / jour / stagiaire

Tarif non adhérent :

500€ HT / jour / Stagiaire
soit 600€ TTC / jour / stagiaire

Plan de formation des entreprises



Bulletin d'inscription



À retourner à : ldupin@coopdefrance-alpesmediterranee.coop avant **le 9 août 2019**

Entreprise/Coopérative :

Adresse :

Code postal : Ville :

Personne à contacter au sein de la coopérative :

Fonction :

Téléphone : EMail :

Fonction chef d'équipe : 29 août & 12 septembre 2019

Nom, Prénom	Fonction	Adresse mail pour envoi convocation

Facturation de la formation :

A votre entreprise

A votre OPCA.

Nom et adresse à qui envoyer la facture :

Cachet

Nom et qualité du signataire

.....

Fait à..... Le/...../2019

Signature :

Formation : conditions générales de vente ¹

Coop de France Alpes Méditerranée se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une session, si le nombre d'inscriptions est insuffisant. L'envoi par mail de la convocation, une semaine avant la session, tient lieu de confirmation. Dans le cas où un stagiaire ne peut participer à la formation pour un cas de force majeure (maladie, accident, décès dans la famille attesté par écrit), le contrat de formation est résilié. Dans les autres situations, en cas de désistement dans la semaine précédant le stage ou d'absence au stage, 100 % du coût sera facturé à l'entreprise. La signature du bulletin d'inscription entraîne l'acceptation des conditions générales de vente.

¹ Ces conditions complètent les conditions générales de vente de Coop de France Alpes Méditerranée, qui sont systématiquement communiquées à tout adhérent qui en fait la demande.